

L'ajournement

Le projet de loi S-12, Loi fusionnant le Bureau de Commerce de Montréal et la Chambre de commerce du Montréal métropolitain.

Le projet de loi C-87, Loi portant octroi à Sa Majesté de crédits pour l'administration publique fédérale pendant l'exercice se terminant le 31 mars 1993—Chapitre 43.

[Français]

La période prévue pour l'étude des affaires émanant des députés est maintenant expirée. Conformément à l'article 93 du Règlement, l'ordre retombe au bas de la liste de priorité au *Feuilleton*.

[Traduction]

M. Edwards: Madame la Présidente, j'espère que c'est le bon moment d'invoquer le Règlement et de suggérer que nous déclarions qu'il est 22 heures.

Mme le vice-président: Y a-t-il consentement unanime pour dire qu'il est 22 heures?

Des voix: D'accord.

Mme le vice-président: Je m'excuse. Je crois que j'ai souri en pensant que le député disait qu'il était 22 h 30.

MOTION D'AJOURNEMENT

[Traduction]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 38 du Règlement.

L'EMPLOI

M. Fred J. Mifflin (Bonavista—Trinity—Conception): Madame la Présidente, je comprends votre émotion et je voudrais bien abonder dans le même sens, mais, dans les circonstances, je pense que vous comprendrez aussi que je veux être entendu à l'occasion du débat sur la motion d'ajournement.

Mon intervention fait suite à une question que j'ai posée au ministre de l'Emploi et de l'Immigration vendredi dernier. La réponse du ministre a suscité beaucoup d'inquiétude dans ma circonscription. Je sais que le ministre n'avait certes pas l'intention d'être irrévérencieux. Je comprends. Je n'ai jamais été ministre, mais je sais que les ministres ont de lourdes responsabilités, qu'ils doivent venir à la Chambre se soumettre à un barrage de questions une heure par jour. Je comprends qu'ils puissent parfois perdre patience.

• (1810)

Le ministre a bien dit qu'il avait fallu une manifestation pour que les députés de ce côté-ci de la Chambre commencent à poser des questions au sujet de la situation désespérée dans laquelle se trouvent ces gens-là qui n'ont aucune indemnisation dans ces six circonscriptions de Terre-Neuve.

Je voudrais rester le plus positif possible. Je sais que j'ai fait 27 interventions sur cette question particulière à la Chambre. Je pense que la présidence et le gouvernement ont fait preuve de beaucoup d'ouverture en nous laissant parler de cette question.

Nous avons eu un débat d'urgence là-dessus le 19 février, une journée d'opposition le 12 mars, et, hier soir, de 22 heures à presque 1 heure du matin, nous avons tenu un débat d'urgence sur les difficultés des pêcheurs et des travailleurs des usines de transformation de Terre-Neuve et du Labrador à cause de la terrible condition des stocks de morue du nord et de morue du Golfe.

On a fait valoir un certain nombre de points. On a dit que c'était ahurissant de voir la diminution des prises de morue et des stocks, tant au large que sur la côte. Il en découle deux préoccupations. On espère qu'il y aura un moratoire à long terme sur la pêche hauturière et côtière. Mais l'objet et le centre d'intérêt du débat d'hier ou, du moins, si l'on s'en est écarté, l'objet qu'il aurait dû avoir, ce sont les besoins à court terme de ceux qui n'ont pas reçu d'indemnisation depuis le 15 mai.

Dans ma circonscription, et c'est pourquoi j'ai pris la parole ce soir, il y a 60 chefs de famille qui n'ont pas reçu d'indemnisation parce qu'ils n'ont pas travaillé assez longtemps à l'usine de Port Union, qui a déjà donné du travail à 1 200 personnes, mais qui n'en embauchait plus que 850 à l'époque, ainsi que 155 chalutiers.

Je suis heureux de vous apprendre aujourd'hui que j'ai reçu une lettre du ministre des Pêches et des Océans dans laquelle il me dit qu'il s'occupe personnellement de ces 60 personnes. J'espère qu'il envisage toujours de leur offrir une certaine forme d'indemnisation. Mais il ne s'est rien passé. Il est un peu exaspérant d'entendre parler des 584 millions de dollars en 1990 et des 57 millions l'année précédente.

Ce n'est pas une situation normale. Il est parfois arrivé qu'on lance des avertissements. Mais ce qui arrive ne s'est jamais vu. En 500 ans, on n'a jamais envisagé d'imposer un moratoire de la sorte pour maintenir les stocks de poisson. On n'en a même jamais discuté.